

## “La question du retour” en placement familial

*La question du retour est centrale dans la pratique du placement familial. En effet, les parents, culpabilisés par la décision de placement prise par le magistrat, tiennent prioritairement le discours du retour du ou des enfants chez eux. Pourtant, d'expérience, nous pouvons remarquer que ce discours ne correspond pas toujours à un réel désir des parents, et cette illusion entretenue tout au long du placement ne peut qu'entraver gravement l'évolution des enfants.*

*Nous pensons, au Service, qu'on ne peut poser la “question du retour” comme objectif à développer dans notre travail. Poser cette question comme objectif à priori entraîne des effets dans notre accompagnement qui risquent de ne pas permettre d'aborder des points essentiels de la situation, que ce soit les causes du placement, les effets de la séparation, l'investissement possible dans la famille d'accueil, etc... puisque toute l'énergie est tendue vers le retour des enfants chez leurs parents.*

Catherine  
Penigaud\*  
Jacques  
Thomas\*\*

R.E.A.L.I.S.E.

---

\* Éducatrice Spécialisée. Service de Placement Familial Spécialisé de NANCY

\*\* Directeur du Service de Placement Familial Spécialisé de NANCY

R.E.A.L.I.S.E. : Service de Placement Spécialisé,

11 rue Félix-Faure, 54000 NANCY. Tél. : 03 83 28 80 28

---

### I. LE MODÈLE FAMILIAL

---

Si nous considérons qu'un enfant doit être élevé par ses parents géniteurs, c'est bien en référence à un modèle familial que nous connaissons et qui est la référence dans notre société. Le modèle familial, unique et normatif, devient une véritable idéologie, empêchant alors la construction d'autres modèles. Ce modèle culturel, auquel nous faisons tous plus ou moins référence, s'est construit au fil des temps, et même si depuis peu, il tend à être remis en cause, il reste encore une référence majeure dans nos esprits, au moins comme idéal à atteindre.

D'autres cultures ont développé d'autres modes d'éducation et de prise en charge des enfants. En France même, il n'y a pas si longtemps, la noblesse et les classes aisées avaient coutume de faire élever leurs enfants par des nourrices, et ces placements s'inscrivaient naturellement dans les valeurs sociales de l'époque.

Nous devons admettre que certains parents géniteurs ne peuvent remplir leur rôle de père et de mère dans le modèle dominant de notre société. Le nier, agir pour qu'ils le deviennent, ne peut que les mettre dans l'incapacité permanente d'y répondre, ce qui sera également préjudiciable sur l'évolution des enfants.

**“Ne développer que  
l’objectif du  
“retour” risque de  
culpabiliser parents  
et enfants”**

En effet, ces parents, tenus d'envisager le retour de leurs enfants, sans qu'ils en aient réellement le désir, vont développer tout un discours pour répondre à cette injonction, entretenant vis-à-vis de leurs enfants une illusion pouvant compromettre d'autres investissements nécessaires à leur structuration.

Poser le retour des enfants comme **objectif à priori** laisse entendre qu'un enfant ne peut être élevé que dans sa famille. Ceci ne permet donc pas une analyse individuelle de la situation (par exemple des relations parents-enfants, de la place de chaque membre dans la dynamique familiale...) et donc de construire des objectifs personnalisés. Ceux-ci risquent en effet, d'être subordonnés et dépendants de l'objectif majeur du retour qui conditionnera toute l'analyse.

Ne développer que cet objectif risque également de culpabiliser parents et enfants, dans leur incapacité dévoilée, pour les uns de ne pas être des *“parents normaux”*, pour les autres de ne pas être des enfants *“suffisamment bons”* pour que leurs parents puissent s'en occuper.

---

### II. L'OBSERVATION DE “*ce qui se passe*”

---

Dans cette perspective, tout ce qui se passe, tout ce qu'on observe le sera au travers du filtre de la question du retour et faussera l'analyse de l'observation.

Ainsi les successions d'absences des parents dans leurs relations à leurs enfants seront analysées en termes “*de mieux*” ou de “*moins bien*”, et on évitera ainsi de poser et de traiter de l'ambivalence des parents. Pouvoir aborder le dernier point avec eux permettrait de poser la question des relations et du projet à leurs enfants dans un autre objectif que l'évaluation de leur retour au foyer familial. Envisager ces relations hors la question du retour permettra aux parents d'interroger leur désir sur leurs enfants et ainsi de développer d'autres formes de parentalité qu'ils seront capables de tenir. C'est aussi leur donner un espace de liberté plutôt que de les condamner à répondre à un modèle unique qui ne leur convient manifestement pas.

Cela suppose que nous puissions rendre compte de nos observations dans cette logique. Par exemple si un parent bénéficie d'un droit de visite une fois par semaine et ne vient le voir qu'une semaine sur deux, dans nos rapports, la formulation “*Madame X ne vient qu'une fois sur deux aux visites*”, ou “*Madame X rate une visite sur deux*”, renverra un jugement négatif sur la capacité de cette mère à rendre visite à son enfant. Dire que “*Madame X est disponible pour son enfant deux fois par mois*” rend mieux compte de la manière dont elle entend instaurer des relations avec son enfant et donc de ce que ce dernier (et nous mêmes) pouvons en attendre, permettant à chacun de se situer dans la réalité.

De même, lorsque les parents écourtent un séjour de leurs enfants chez eux, le travailleur social ou l'institution a tendance à analyser ce fait en termes d'incapacité ou de difficultés dans la prise en charge des enfants. Comprendre l'acte posé comme une limite affichée par les parents, n'implique pas de jugement de culpabilité, de rapport à une norme, mais permet de se situer dans la réalité et de développer un objectif qui prend en compte cette réalité, comme par exemple d'accompagner les interrogations des enfants face à cette situation.

C'est là encore donner un espace de liberté aux parents que leur permettre de développer et d'affirmer un autre type de parentalité (celui qu'ils sont en capacité de tenir) plutôt que de chercher toujours à évaluer leur volonté et leur aptitude à se conformer à une image de “*bon parent*” portée (ou censée être portée) par les institutions et ceux qui y travaillent. Libérés de cette contrainte, les parents pourront développer des relations plus “*naturelles*” avec leurs enfants, ancrées dans la réalité et non plus dans l'illusion.

---

### III. L'ACCOMPAGNEMENT

---

La pratique professionnelle de tous ceux qui accompagnent le placement s'en trouvera transformée, car ils ne seront plus dans l'injonction plus ou moins consciente, et plus ou moins forte, que les parents répondent à la conformité d'un modèle unique.

Alors comment se retrouver entre parents et enfants après l'interdiction, le *“non, pas comme ça entre vous”* que représente la décision de séparation par un juge des enfants ? Comment aider parents et enfants à se replacer autrement dans leurs liens après une interdiction judiciaire ?

Du côté des parents, pendant toute une période, leur blessure narcissique initiale ne peut être dépassée, les mettant ainsi dans une position défensive, un désir de *“récupérer”*, leurs enfants au plus vite pour refermer leur blessure. *“Pas comme ça”*, mais alors *“comment autrement ?”* ils ne savent pas, ils ne peuvent pas tout de suite, une image de parent idéalisée se profile, mais inaccessible.

Le travail éducatif et thérapeutique est ce qui va donner de l'épaisseur, du corps, du sens à cette indication de séparation. Nous avons à porter cette séparation de façon contenantante, ce *“non, pas comme ça entre vous”*, comme une protection des uns et des autres et non une protection de l'un par rapport à l'autre.

Nous allons essayer de retrouver avec les parents leurs compétences, de nommer, préciser leurs difficultés et ceci dans la réalité des temps partagés entre enfants et parents après la séparation.

Ainsi dans les rencontres entre Karine, (confiée à l'A.S.E. à l'âge de trois mois pour mise en danger par soins inadaptés et âgée maintenant de six ans) et sa mère, nous soulignons à la mère de Karine combien Karine apprécie quand sa mère s'émerveille de ses progrès, de ses réussites, avec quelle attention elle écoute les récits de sa mère concernant sa petite enfance, son sourire épanoui quand elle regarde sa photo bébé, dans son bain, accrochée dans la salle de séjour. Comme Karine a été émue lorsque sa mère, de retour d'un stage de mise à niveau, lui a rapporté un joli poème la concernant.

Bien sûr nous évoquons à d'autres moments les difficultés que garde cette maman pour prendre en charge concrètement sa fillette : lorsqu'elle l'a envoyée faire des courses *“trop loin”* pour Karine et qu'elle est revenue terrorisée de s'être fait agresser verbalement et que la mère a banalisé, ne protégeant pas Karine, lorsque Karine n'est pas soignée lors de ses séjours ; combien elle a fréquemment des problèmes de peau et nous observons avec elle qu'ils peuvent

être liés à des problèmes d'hygiène : des choccos BN sont au sol, écrasés, léchés par le chat puis ramassés par les enfants ; sa difficulté à lui refuser quelque chose, ne lui donnant pas ainsi des limites éducatives.

Lors de l'accompagnement de ces rencontres, nous essayons de soutenir la position spécifique de chaque parent, de repérer avec eux ce qui se passe alors dans la relation avec leur enfant et non de tenter de leur faire rejoindre un idéal parental qui serait nôtre. Nous échangeons dans la "*petite histoire*" de chaque rencontre pour préciser la réalité de leur relation. Cela passe par l'expression des ressentis et aide à sortir de la fascination du traumatisme initial de la séparation.

Quand la mère de Karine exprime sa peur de ne pas être suffisante, se comparant avec la mère d'accueil, nous l'incitons à trouver ce qui compte pour elle en tant que mère, ce qu'elle apporte à sa fille, nous tentons également de l'éclairer sur le sens des messages que lui adresse Karine dans leur temps partagé. Nous cherchons à ce qu'elle supporte de se trouver "*autre mère*" et non "*mère au rabais par rapport à la famille d'accueil*".

Mais nous observons que certaines difficultés persistent au-delà des aides apportées : accompagnement éducatif, aide concrète apportée par une travailleuse familiale à domicile, travail de soutien psychologique concernant son propre vécu douloureux d'enfance. Quelque chose bloque l'empêchant de se positionner à son tour comme mère prenant en charge. Veut-elle faire l'économie de son positionnement vis-à-vis de sa propre mère ? ce qui serait peut-être trop douloureux ?

Aussi devant cette résistance nous accompagnons cette mère dans la réalité de son positionnement d'une parentalité partielle.

Cette mère ne peut envisager de prendre en charge sa fille actuellement, mais elle retrouve compétence dans le domaine qui fait lien entre elles : avoir voulu que Karine vive et la reconnaisse mère dans ce désir.

### **Il est important de trouver les points forts, les compétences au côté des difficultés.**

Nous avons à sortir peut-être du tout parent, rassemblé sur les seuls géniteurs et à retrouver les idées de parentalité partagée, de parentalité additionnelle. Les familles recomposées nous aident à poser un autre regard dont peut-être les enfants confiés à l'A.S.E. et leurs parents pourront bénéficier par contre coup.

Du côté des enfants : ils sont aussi blessés narcissiquement par le verdict de séparation et selon leur âge et leur développement sont atteints dans leur identité par cet interdit posé dans leur famille. Ils vont développer une culpabilité : je n'ai pas été un bon enfant, vont avoir du mal à faire le deuil du parent tel qu'il était et avec lequel ils avaient établi une certaine relation. Les enfants aussi de leur côté s'accrochent à des idées réparatrices idéalisées.

Alors comment accompagner pour que, depuis cette situation de séparation, les uns et les autres apprennent à mieux se connaître, à supporter d'être relatifs, qu'ils se repositionnent autrement ?

Si nous portons sur l'ensemble de la situation familiale un regard de considération et de contenance, sans faux fuyant cependant, nous permettrons peut-être que les enfants acceptent d'entrevoir des aspects de la réalité de leurs parents sans en être annulés.

Michaël troisième enfant d'une fratrie de quatre a été confié à l'A.S.E. à l'âge de huit mois. Les parents, chacun avec une histoire d'enfance chargée, ont beaucoup de difficultés à entendre et répondre aux besoins de leurs enfants les mettant en danger. Les deux parents souffrent d'alcoolisme amenant des scènes de violence, des actes délictueux (vol). Par ailleurs, nous observons que ces parents vivent d'une part d'aides financières ou alimentaires de leurs propres parents, d'autre part des allocations familiales.

Pendant une longue période du placement des enfants, nous observons une relation pervertie entre les parents et leurs enfants. Les parents attendent d'être nourris par leurs enfants, attendent d'eux des courriers, mais sans y répondre, alors que de leur côté les parents ne fêtent pas, par exemple les anniversaires de leurs enfants. Cette situation crée un climat impossible ou très douloureux pour l'évolution des enfants. Les contacts sont très irréguliers et au gré de l'état des parents qui s'y sentent obligés ; cela met les enfants en attente, en dépendance. Devant cela nous mettons en œuvre, en y travaillant le sens avec la famille, une suspension des allocations familiales avec plutôt un recours pour eux au RMI et ce, afin de sortir les enfants de cette position nourricière et de permettre aux parents de prendre une place plus claire. Peu à peu autour de cet acte posé et élaboré, un repositionnement se fait et une délégation d'autorité parentale est envisagée : la mère se déplace au Tribunal pour la confirmer, reconnaissant là ses difficultés : attitude nouvelle, car auparavant, elle faisait peser sur eux la culpabilité de leur relation difficile : ils n'étaient jamais "*comme il faut*".

Ce travail de repositionnement a pu se faire en s'appuyant sur une relation de considération, mais sans condescendance engagée sur une durée importante.

De son côté, le père confirme son accord aux enfants pour cette délégation, mais quitte la région pour retourner dans sa région d'enfance.

Michaël a dix ans lorsque cette délégation d'autorité parentale est prononcée. C'est à ce moment-là un enfant perturbé, parlant peu, en difficulté de comportement scolaire, mais aussi de scolarité : il refuse d'écrire, de laisser trace. Par ailleurs, il a d'importantes difficultés de santé. Suite à cette délégation, un deuil peut démarrer, d'une part parce que les parents ont reconnu et parlé leurs limites dégageant les enfants d'être les mauvais et s'en dégagent aussi puisqu'ils se sont situés dans leur histoire relativisant leur toute puissance ; la mère précise qu'elle ne pourra rien changer, fermant la porte à un travail, le père, lui, retourne vers ses racines.

Durant plus d'un an Michaël crise beaucoup sans pouvoir dire, puis peu à peu devient actif et formule ses difficultés à se représenter ses parents : il souhaite rencontrer chacun de ses parents. Chez sa mère, il observe qu'elle a mis en valeur les objets en poterie ou menuiserie qu'il lui a offerts, qu'elle s'intéresse peu aux autres aspects de sa vie, par contre elle le questionne sur sa santé et depuis le projet de délégation envoie chaque année un peu d'argent, avec une carte postale pour souhaiter l'anniversaire de chacun des enfants (les autres fêtes : nouvel an par exemple ne sont pas marquées).

Michaël prend là des repères sur la place qu'il occupe pour sa mère : il y recueille un "*qu'il vive*" et soit en bonne santé, ainsi que le soutien à son projet professionnel : il veut être menuisier. Il en accepte la relativité en s'appuyant sur l'apport additionnel de sa famille d'accueil.

Par ailleurs, nous faisons des démarches pour retrouver trace de son père qui a envoyé une carte depuis un établissement sanitaire de désintoxication alcoolique. Il n'y est plus, mais par le biais de la Croix Rouge nous apprenons qu'il s'est clochardisé, mais que nous pourrions prendre contact. Je propose à Michaël de l'accompagner à EVREUX (500 km du domicile de Michaël). La rencontre se fait d'abord au siège de la Croix Rouge où son père peut évoquer à Michaël ses difficultés, ses démarches. Il vient depuis une semaine de se poser dans un petit appartement (sans doute stimulé par l'annonce de la venue de son fils).

Michaël reste très attentif, il observe tout, la nudité de l'appartement, seul trône au mur le dernier dessin qu'il a envoyé à son père, et il en est touché, le combat de son père avec l'alcool, sa prise en charge par une dame à la Croix Rouge. Il écoute lui-même la rencontre à la fin du repas où son père commence à trop se raconter à moi, se détournant de la présence de son fils et demande à rentrer à l'hôtel.

Suite à cette rencontre dans la réalité, Michaël est maintenant mieux positionné, il devient davantage capable de dire son ressenti. Son attente à l'égard de ce père est modérée : qu'il soit régulier (ce que le père fait en contactant ses enfants une fois par trimestre), qu'il puisse savoir où le joindre "*au cas où*".

Parallèlement, Michaël se situe de plus en plus solidement dans le quotidien avec sa famille d'accueil : quand il passera le permis de conduire, il reprendra leur ancienne voiture, quand il trouvera du travail, il parle de ce qu'il fera pour eux en menuiserie (son projet professionnel).

Récemment, Michaël devant se faire opérer prochainement écrit à sa mère pour l'en informer puisque ça l'intéresse ; comme il ne reçoit pas de réponse, il est tendu, demande à me parler : ses repères sont ébranlés : je construis avec lui des stratégies actives correspondant à ses besoins. Réécrire en exprimant son mécontentement ou y aller pour voir ou que j'y aille pour voir si des fois sa mère croit qu'elle ne peut pas écrire à n'importe quel moment du fait de la délégation.

Il retient cette dernière piste. Lorsque j'y vais la mère me raconte qu'elle même est plongée dans le deuil de sa sœur et qu'elle n'a pas la tête à ça. Je lui souligne les attentes de Michaël.

Lorsque je revois Michaël, il me dit : *“j’ai eu des nouvelles, elle m’a expliqué ce qu’il y a avait pour elle, elle me souhaite du courage pour mon opération et de lui écrire comment ça s’est passé”*.

Michaël est de nouveau soulagé.

Michaël a trouvé, y compris dans cette situation extrême de délégation d’autorité parentale, une restauration du lien avec ses parents : relatif certes, mais sur lequel il a besoin de s’appuyer ; parents partiels, enfant relatif..

Pour ce faire notre travail consiste dans le fait de partir de la réalité de la relation possible entre parents et enfant et d’en soutenir la valeur telle qu’elle peut être. Cela nécessite autant chez les parents que chez les travailleurs sociaux qui accompagnent de se départir des idées de toute-puissance ou d’impuissance, pour accéder à la réalité possible. Des retrouvailles qui n’auront pas systématiquement lieu dans un retour dans la réalité.

---

### EN GUISE DE CONCLUSION

---

Si la *“question du retour”* ne peut être posée comme objectif à priori dans la pratique du placement familial, elle reste cependant toujours présente dans la situation, que ce soit dans le discours des parents, la crainte des familles d’accueil, l’idéologie plus ou moins consciente de chaque travailleur social et de chaque institution, et dans la tête des enfants...

Il est donc essentiel de pouvoir la prendre en compte et permettre ainsi à chacun de se situer face à elle.

L’objectif ne réside pas dans l’unique évaluation d’un retour possible. Cette évaluation se fait régulièrement en audience chez le Juge des Enfants et la question du retour est souvent posée par les parents, non sans une certaine souffrance d’ailleurs, que les enfants partagent également.

Il est important d’accepter que des parents ne puissent envisager leurs fonctions que dans une *“parentalité partielle”*, et nous devons être vigilants à ne pas projeter sur eux des représentations, (que certes nous portons), qui les obligent à y répondre sans qu’ils en aient les capacités. Dans cette démarche, un travail d’échanges au sein d’une équipe pluridisciplinaire nous paraît essentiel, afin de pouvoir *“prendre du recul”*, prendre conscience de nos propres projections, afin de rester lucides sur ce qui nous appartient, et ce qui est du véritable projet des parents concernés.

Il est malaisé pour les équipes d'accompagner un placement, tout en se fixant l'objectif principal d'un retour dans la famille. Ce n'est que lorsque le Juge décidera, en audience, la restitution aux parents, que cet objectif pourra être mis en place.

### BIBLIOGRAPHIE

**DAVID M.**, (1989). "Le Placement Familial. De la pratique de la théorie", ESF.

**JAOUL H.**, (1991), "L'enfant captif. Approche psychanalytique du placement familial", Éditions Universitaires.

**BASS D.**, (1991), (sous la direction de). "On naît toujours d'une famille, et après...", Lierre et Coudrier éditeur, Actes des 37e journées sur le Placement Familial, GRAPE.

**PLANCHETTE-BRISSONNET C.**, (1988) "Un cadre méthodologique pour l'Aide Sociale à l'Enfance." ESF.

**REVUE Nervure**, n°4, mai 1989, Actes du 1er congrès européen sur les Placements Familiaux Spécialisés et thérapeutiques.